

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT CAMBRESIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 25 JUIN 1987

LES DECISIONS

Le Conseil a adopté

- le compte financier, exercice 1986
- la délibération budgétaire modificative
- les 2 projets de programme européen COMETT
- la création d'un diplôme d'université de formation permanente "Vente industrielle"
- le montant des droits pour frais de dossier du diplôme européen de management international (150 F)
- la convention entre l'université (I.S.T.V.) et l'institut national audiovisuel
- la désignation de 2 personnalités extérieures au conseil de bibliothèque

LE COMPTE FINANCIER 1986

Le Président Tison donne la parole à M. Pruvot, rapporteur.

Recettes de l'université (hors CEPPEs)

1986	51.140.031,11 F
1985	41.015.361,19 F

Dépenses

1986	52.418.086,36 F
1985	37.532.247,00 F

Les réserves se montent à

7.490.521,35 F

mais sont déjà affectées en partie

Recettes du CEPPEs	30.039.254,43 F
Dépenses du CEPPEs	2.993.876,19 F
Réserves	665.297,00 F

Globalement, les recettes ont augmenté de 15 % et les dépenses de 26 %. Le déficit résulte des investissements réalisés par certains instituts.

A noter un résultat nettement excédentaire pour la bibliothèque, l'insuffisance des crédits de fonctionnement de la faculté de Droit, l'épuisement des réserves de l'E.N.S.I..

M. Moriamez lit une lettre du directeur de l'E.N.S.I. : ce dernier ne comprend pas que les frais de téléphone et d'affranchissement soient désormais à la charge des instituts alors que le taux de prélèvement (25 %) n'a pas été diminué. Le président Tison fera étudier ce problème par la commission des finances pour le budget 1988. Le compte financier 1986 est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

EXAMEN DES D.B.M.

Après examen, les différentes décisions budgétaires modificatives sont adoptées à l'unanimité moins 1 abstention.

Au cours du débat qui précède le vote, le président :

- constate que les actions de formation continue vers les entreprises progressent plus rapidement que ne le prévoient les budgets prévisionnels, et s'en réjouit;
- informe le conseil que le F.E.D.E.R. vient d'augmenter sa participation pour la construction de bâtiments.

Mme Monsalier a également attiré l'attention du conseil sur l'insuffisance des crédits de la faculté de Droit (il reste 3 000 F pour terminer l'année civile).

PROGRAMME COMETT

Le programme européen COMETT a pour objectif d'établir des relations européennes entre l'enseignement supérieur et les entreprises dans le domaine des nouvelles technologies (y compris leur gestion et leurs implications sociales).

Le Président Tison rappelle tout d'abord que l'université doit affirmer sa vocation européenne puis introduit le débat en précisant que les projets du programme COMETT que le conseil doit examiner, sont complexes. Il était donc difficile de présenter ces projets auparavant. En outre, les propositions faites ce jour n'engagent pas l'université financièrement : tous les contrats qui seraient agréés par les communautés européennes devront être ensuite présentés au conseil d'administration de l'université.

Deux projets d' "association université-entreprise pour la formation" (AUEF) sont proposés au conseil :

-l'un, généraliste et pluridisciplinaire, s'intitule "Fondation européenne pour la formation" ; il est présenté par le groupement des chambres de commerce et d'industrie et l'université (rapporteur : Michel Moriamez).

-l'autre, sectoriel, est présenté par René Soenen, Directeur de l'ISTV, et concerne la gestion industrielle des systèmes automatisés de production.

Les documents détaillés de ces deux AUEF peuvent être consultés à la présidence de l'université, au secrétariat de l'institut des sciences, de l'institut culturel...

Le conseil approuve à l'unanimité le dépôt de ces deux AUEF (volet A).

Sont ensuite examinés un par un les volets B (actions des stages et d'échanges d'étudiants ou de cadres en reconversion), les volets C (actions de formation) et les volets D (projet de conception et d'utilisation multimédia de ces formations) de ces AUEF.

PROJET "Fondation européenne pour la formation"

VOLET B

B1:création d'un réseau européen de stages (adopté à l'unanimité)

B2:stages intégrés de management international (adopté à l'unanimité)

VOLET C

C1:chef de projet système-expert
(adopté à l'unanimité moins 1 abstention)

C2:technico-commerciaux en technologies nouvelles
(adopté à l'unanimité moins 1 abstention)

C3:consultant spécialisé en robotisation et automatisation
(adopté à l'unanimité moins 3 abstentions)

C4:cadres en commercialisation internationale de produits industriels et de haute technologie
(adopté à l'unanimité moins 1 abstention)

C5:conseil en informatique de production
(adopté à l'unanimité moins 2 abstentions)

C6:formation permanente sur les nouveaux composants et capteurs électroniques
(adopté à l'unanimité)

C7:formation permanente européenne pour former des spécialistes en céramiques fines électroniques
(adopté à l'unanimité)

C8:retombées économiques et sociales des technologies nouvelles
(adopté à l'unanimité)

C9:chef de projet "design industriel"
(adopté à l'unanimité)

VOLET D - transfert multimédia

D1:développement du C.I.D.D.I.A. (réseau d'information de documentation, de démonstration en informatique et automatique) de la C.C.I. Devant l'absence d'informations sur le C.I.D.D.I.A., le conseil rejette le volet D1 et demande au président TISON de veiller à l'application de la convention signée avec la C.C.I. à propos du C.I.D.D.I.A.

D2:conception et expérimentation d'un système multimédia européen de formation aux technologies avancées (adopté à l'unanimité).

A.U.E.F. sectorielle (rapporteur R. SOENEN)

Ce projet se limite actuellement à un volet C qui est adopté à l'unanimité.

D.U. VENTE INDUSTRIELLE

Ce projet de création d'un nouveau D.U., adopté par le CEVU, est présenté par M. Deremetz. C'est un D.U. de formation continue (1 jour par semaine) dont le programme est extrait de celui de TCC (technico-commercial).

Il est organisé conjointement par le groupement des CCI et l'université qui signeront un protocole d'accord. L'article 3 du protocole est modifié : après "le jury d'examen" ajouter "et le jury d'admission", après "Cambrésis" ajouter "nommé par le Président de l'université".

Ce D.U. et le protocole d'accord sont adoptés à l'unanimité.

FRAIS DE DOSSIER

Le diplôme européen de management international sera rattaché à l'université (et non pas à un institut) selon le conseil de la direction des enseignements supérieurs. Un budget détaillé devra être présenté au conseil d'université pour toutes les formations qui ne sont pas rattachées à une composante.

Le conseil accepte que les frais de dossier de demande d'admission soient fixés à 150 F (cent cinquante francs).

CONVENTION I.S.T.V. - I.N.A.

L'Institut national de l'audiovisuel et l'Institut des sciences et techniques de Valenciennes veulent renforcer leurs liens en développant des activités de formation, de production et de transfert. L'article 7 de la convention est supprimé. Les articles 1, 5 et 8 sont modifiés :

A.1(supprimer "de techniciens, d'enseignants-chercheurs" au 3ème paragraphe).

A.5(remplacer "accord" par "avenant"

A.8(ajouter "ans" après "trois")

Convention adoptée à l'unanimité (moins 1 abstention).

CONSEIL DE LA BIBLIOTHEQUE

Les candidatures de Mme Dion, directrice de la bibliothèque municipale de Valenciennes et de M. Senahdgi, directeur des affaires sociales et culturelles à la Région, aux 2 sièges réservés aux personnalités extérieures du conseil de la bibliothèque, sont acceptées à l'unanimité.

ACCORD DE COOPERATION AVEC BOCHUM (R.F.A.)

M. Horling informe le conseil sur un accord de coopération entre l'université (département LEA) et la Fachhochschule de Bochum (département d'économie). Il s'agit d'envoyer à Bochum durant un semestre les étudiants de maîtrise de LEA.

M. Obert attire l'attention sur les différences de niveau (bac + 3 pour Bochum, bac + 4 pour la maîtrise). M. Horling vérifiera les incidences de cette différence de niveau sur la délivrance de la maîtrise.

EVALUATION

M. Philippe, constatant que l'université et ses composantes sont souvent amenées à signer des conventions, des accords... avec des entreprises, d'autres universités, souhaiterait que des bilans résumés soient présentés aux conseillers pour chacune de ces actions.

SERVICE COMMUN AUDIOVISUEL

A la demande de Mme Vichy, le président Tison rappelle que le service commun audiovisuel doit être assuré par MM. Claude Moriamez, André Gabet et Mme Van Den Bossche, cette dernière étant chargée plus particulièrement du prêt de matériel.

Le projet de création d'une filiale à l'université, la convention entre l'université (I.S.T.V.) et la S.O.F.I.P. (société de formation industrielle en productique située à Denain) seront examinés lors d'un prochain conseil.

Etaient présents:

Personnalités extérieures: MM. Philippe, Delbecq

Collège A: Mme Vichy, MM. Bourton, Florent, Horling, Ravalard, Soenen, Willaëys

Collège B: Mmes Hippolyte, Monsallier, Melle Plaisant, MM. Gadron, Nongillard, Obert, Raviart, Tison

Collège ATOS: Mmes Ameur, Cleuet, France, MM. Camus, Duez

Collège étudiants: Melle Meirhaeghe, M. Féru

Membres de droit: M. Poirson (Rectorat), M. l'agent comptable, M. le secrétaire général

Membres invités: MM. Deremetz, A. Lecocq, Pruvot

Ont donné pouvoir:

M. Flamme à M. Moriamez, M. Fiorot à M. Tournier,

M. Del Campo à M. Tison, M. Loquet à M. Tison,

M. Nogacki à Mme Hippolyte, M. Carous à M. Guillaume,

M. Parent à M. Grimaldi, M. Delquignies à M. Delbecq,

M. Szymusiak à M. Grimaldi.